

Deuxième réunion  
Genève, 6-10 décembre 2004  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### **Ordre du jour provisoire**

Établi par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Examen/débat général.
5. Examen du point ci-après et contribution à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à son sujet: renforcement et élargissement des efforts institutionnels nationaux et internationaux et des mécanismes existants dans les domaines de la surveillance, du dépistage et du diagnostic des maladies infectieuses touchant les êtres humains, les animaux ou les plantes ainsi que dans le domaine de la lutte contre lesdites maladies.
6. Examen du point ci-après et contribution à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à son sujet: renforcement des moyens disponibles sur le plan international pour répondre à des allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines ou de poussée suspecte de maladie, enquêter sur les faits et, le cas échéant, en atténuer les effets.
7. Dispositions à prendre pour les réunions d'experts et la Réunion des États parties de 2005.
8. Adoption du rapport.
9. Clôture de la Réunion.

-----